

Communiqué de presse du 09/02/2026

Collectif Stop Green Dock

Victoire d'étape pour la mobilisation Stop Green Dock

La commission d'enquête rend un avis défavorable sur le projet d'entrepôt géant

Vendredi 6 février, dans un mail adressé aux associations mobilisées, le maire de Gennevilliers Patrice Leclerc a annoncé que la commission d'enquête publique avait rendu, le 29 janvier 2026, un avis défavorable sur le projet d'entrepôt géant Green Dock. Il a également souligné que la municipalité en « tirera toutes les conséquences ». C'est une victoire importante pour la mobilisation Stop Greendock et une avancée décisive pour la protection des berges de Seine en banlieue nord.

Une décision rare et importante

Cet avis fait suite à une enquête publique fortement investie, puisque **1687 contributions ont été déposées entre le 15 octobre et le 14 novembre 2025**. Elles étaient très largement critiques envers le projet du promoteur australien Goodman.

Nous ne disposons pas encore du rapport complet de la commission qui paraîtra prochainement. Mais dans son courriel (voir ci-dessous), Patrice Leclerc souligne d'ores et déjà que les arguments des citoyen·nes mobilisé·es ont bien été entendus.

En France, à partir du moment où un projet d'aménagement est présenté, l'enquête publique qui cherche à informer et à recueillir l'avis des populations aboutit presque systématiquement à un avis favorable ou avec réserves, quand bien même de nombreuses contestations et interrogations ont été soulevées dans le cadre de cette enquête.

L'avis défavorable de la Commission d'enquête Green Dock est donc relativement inédit, mais tout à fait légitime, et il renoue avec un processus démocratique souvent bafoué.

De : Patrice Leclerc

Date: ven. 6 févr. 2026 à 18:51

Projet Green Dock au port de Gennevilliers la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable

La mission régionale d'autorité environnementale (Île-de-France) avait rendu, le 23 avril 2025, un avis défavorable.

La commission d'enquête publique a confirmé ce constat en émettant, le 29 janvier 2026, un avis défavorable tant sur la demande d'autorisation environnementale que sur la demande de permis de construire. La commission a estimé que le choix d'implantation, l'échelle et la volumétrie du bâtiment, la lisibilité de ses impacts, les garanties opérationnelles de multimodalité et l'appréhension globale de la phase chantier n'avaient pas été suffisamment étayés.

Elle a également pointé la persistance de doutes sur les incidences paysagères et écologiques, notamment en ce qui concerne la dérogation "espèces protégées" et la proximité immédiate de la zone Natura 2000.

La convergence de l'avis de la MRAE et de la commission d'enquête publique confirme que le projet, dans sa configuration actuelle, ne répond pas aux exigences de préservation environnementale que la ville avait posées comme préalable. La municipalité en tirera toutes les conséquences dans les décisions qu'elle sera amenée à prendre.

Patrice Leclerc

Maire

Une vigilance citoyenne récompensée... et toujours active

Cette décision vient récompenser une importante mobilisation, qui réunit depuis cinq ans des habitant·es, des collectifs, des associations, des syndicats et des élu·es des communes environnantes. **Elle démontre que la vigilance citoyenne, légitime, sur les grands projets imposés est pertinente et efficace.** Elle nous encourage à poursuivre nos efforts pour protéger un territoire qui subit de nombreuses atteintes environnementales.

Nous attendons plus d'informations sur les décisions que la municipalité de Gennevilliers sera amenée à prendre. **Il nous semble inenvisageable que le projet Green Dock puisse voir le jour** alors que deux rapports indépendants, celui de la MRAE et celui de la commission d'enquête, soulignent des incidences graves pour le territoire environnant.

Dans sa communication, le promoteur immobilier Goodman, porteur du projet, estime avec ambiguïté que « *cet avis ne remet pas en cause la poursuite du processus réglementaire* »¹. **Nous alertons dès maintenant sur les risques de non-respect des cadres du débat public et démocratique** que font craindre ces déclarations. Dans son mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, Goodman France s'autorisait déjà à discréditer la MRAE en qualifiant « *d'opinions* » les études indépendantes qu'elle avait conduites.

Tout en restant vigilant.es, nous savourons pleinement cette belle victoire d'étape qui appelle à des prolongements dans les prochaines semaines. **Nous restons entièrement mobilisé·es et déterminé·es à faire reconnaître définitivement que le projet Greendock ne doit pas voir le jour.**

Le collectif Stop Greendock

Contacts :

collectif.preservation@gmail.com / seinetempete@proton.me 0677720076 / 0687547340

Site du collectif Stop Greendock : <https://www.la-seine-iles-rives.fr/GreenDock/?PagePrincipale>

Linktree du Comité Plaine Tempête (Soulèvements de la Terre IDF) : <https://linktr.ee/seinetempete>



¹ <https://www.lejournaldugrandparis.fr/exclusif-green-dock-gennevilliers-avis-defavorable-de-la-commission-denquete-publique>